

Proconseil Office de conseil viticole

Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04

Email : viticulture@prometerre.ch Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges Tél. 079 941 09 18

Email: philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 12 du 27 juillet 2021

Situation actuelle: météo instable, maintenez la protection

Grêle: deux secteurs fortement touchés, assurez la mise en réserve

<u>Mildiou</u>: sortie de rot brun sur grappes <u>Oïdium</u>: symptômes toujours discrets

Scaphoideus titanus et flavescence dorée : sortie des pièges à cicadelles, apparition des symptômes

Situation actuelle

La vigne s'approche de la fermeture de la grappe. L'amorce de la véraison peut être observée dans les parcelles et cépages les plus précoces.



Cette année le Chasselas a été particulièrement sujet à la coulure et au millerandage. Ce phénomène pourrait s'expliquer par différents facteurs.

La période de floraison du Chasselas a été très étalée et de nombreuses averses ont eu lieu durant cette période critique. Les capuchons floraux restent alors collés et le pollen est peu pourvu en sucres, qui permettent normalement l'adhésion à la partie femelle. La pollinisation est entravée, les fleurs avortent. La vigne a également été stressée car soumise à des conditions extrêmes durant ce début de saison : gel durant le débourrement puis croissance très rapide du feuillage durant le mois de juin. Les éventuelles applications de cuivre lors de la floraison pourraient, dans certains cas, aussi avoir accentué ce phénomène.

Concernant les prévisions météo, des averses sont pour le moment prévues mercredi matin puis vendredi.

Précipitations et températures moyennes du 15 au 26 juillet 2021. Réseau de stations Agrometeo.

Région (nb de stations)	Pluies (mm)	Temp. moy. (°C)
La Côte (8)	21 à 58	20.9
Lavaux (6)	35 à 86	20.9
Chablais (5)	41 à 55	20.8
Orbe-Bonvillars (4)	38 à 75	20.0
Vully (1)	68	20.2

Grêle

De violents orages de grêle ont eu lieu samedi soir, au niveau de Cully et de Concise, avec jusqu'à 100% de dégâts.



Dégâts de grêle, Concise, 27/07/21

Pour les vignes fortement touchées, il s'agit d'assurer le bon aoûtement des bois et une bonne mise en réserve.

Il n'est pas conseillé de retailler en vert. Cette pratique est envisageable uniquement lorsque la grêle tombe plus tôt, avant le stade 8 feuilles étalées.

Une fertilisation foliaire n'est pas non plus recommandée. La vigne est affaiblie, et son métabolisme probablement bloqué pour une dizaine de jours. Cette pratique augmenterait le risque de casse au vent, le botrytis et un mauvais aoûtement des bois.

Aucun produit cicatrisant n'a montré d'efficacité particulière.

S'il reste des organes verts, il faut anticiper les traitements fongicides. Les foyers de botrytis devraient être limités car les grappes n'ont pas encore traluit et sont donc peu chargées en sucres. Un traitement asséchant pour les grappes à l'aide de poudre de roche peut être intéressant.

Si les vignes n'ont plus de feuilles, attendez la repousse du feuillage pour intervenir. Il faudra alors maintenir la protection jusqu'à fin août pour assurer la protection des nouveaux organes et la mise en réserve de la vigne, tout en respectant les délais avant récolte (DAR) pour les parcelles vendangées. Dans le même objectif, il s'agira de supprimer la charge des jeunes vignes et de limiter celle des plus âgées.

Les risques de développement post-grêle de coître ou « rot blanc » (*Coniella diplodiella*) sont quasi nuls, à part sur Chasselas conduit en culture basse sur sol nu. Dans ce cas, un traitement peut se justifier dans les 20 heures avec un fongicide de contact, type folpet.

Cet hiver, il faudra tailler le plus tardivement possible les parcelles grêlées et s'assurer que les bois conservés ne soient pas endommagés et bien aoûtés. Si aucune branche à fruits n'est bien alimentée, il sera possible de tailler en cordon une année et de reformer un Guyot l'année suivante.

Mildiou

Observations:

- Les dégâts de mildiou (rot brun) issus des fortes précipitations de la première moitié du mois sont visibles depuis la fin de semaine dernière.
- Dans certains cas, ces symptômes sont très impressionnants et de grosses pertes de récolte sont à signaler.
- La période d'accalmie de la semaine dernière a permis d'intervenir et la pression de la maladie est globalement redescendue.
- Des cycles issus des pluies de ce week-end sont en cours d'incubation (principalement dans l'Ouest et le Nord du canton).
- Les grappes sont de moins en moins sensibles aux nouvelles contaminations mais des incubations peuvent être en cours et les jeunes feuilles sont extrêmement sensibles.
- Dans les régions très touchées par le mildiou (Lavaux et Chablais), le jeune feuillage est quelquefois déjà détruit.



Mildiou sur grappe ou « rot brun » (20/07/21)

Risque moyen estimé:



Stratégie :

Avec les conditions météorologiques orageuses depuis le weekend, la pression du mildiou peut fortement varier selon les régions. La gestion de la maladie doit être raisonnée de manière très locale selon les précipitations et l'état sanitaire de la parcelle.

Malgré l'apparition récente des symptômes sur grappes, il est essentiel d'agir avec calme. La sensibilité des grappes diminue à l'approche de la véraison et il n'existe pas de produit curatif. Il faut poursuivre la lutte en anticipant les pluies à venir. Comme décrit dans le dernier bulletin, privilégiez l'utilisation de cuivre ou de Folpet sur cette deuxième partie de saison.

Stratégie mildiou en bio :

Appliquez des doses de 200 à 350 g de cuivre métal selon l'état sanitaire de la parcelle. Privilégiez la bouillie bordelaise en fin de saison.

Les applications face par face permettent réellement d'obtenir un gain d'efficacité significatif.

Oïdium

Observations:

- Les fréquences de traitement mildiou ont permis de protéger la vigne contre l'oïdium également.
- Les symptômes restent discrets et cantonnés à des situations particulièrement sensibles.
- La sensibilité des baies aux nouvelles attaques continue de décroitre.
- Dans les parcelles touchées, les conditions actuelles sont particulièrement favorables au développement de l'oïdium.

Risque moyen estimé:



Stratégie:

Après observation attentive, distinguez les parcelles indemnes de celles avec symptômes. Si aucun mycélium n'est présent, une dose de 4 kg/ha est conseillée. En cas de présence occasionnelle de la maladie, appliquez 5 kg/ha.

Si vous observez des parcelles fortement atteintes, vous pouvez effectuer un traitement intercalaire spécifique oïdium, en face par face, pour stopper son développement, soit avec du soufre mouillable à 6 kg/ha, soit un mélange de soufre mouillable (3 kg/ha) avec du bicarbonate de potassium à 3 kg/ha.

<u>Stratégie oïdium en bio :</u>

Stratégie identique à celle présentée ci-dessus.

Scaphoideus titanus et flavescence dorée

Une vingtaine de pièges jaunes chromo-attractifs ont été installés la semaine dernière dans le nord vaudois, pour surveiller la répartition de l'insecte potentiellement vecteur de la flavescence dorée. Ils sont signalés par une bande jaune et noire en début de rang et à proximité de la plaque engluée.



Ces pièges seront en place jusqu'à mi-août et relevés par les agents du service d'inspectorat phytosanitaire. Merci de les laisser en place.

Parallèlement, d'autres pièges seront installés dans la première quinzaine d'août,

dans les périmètres de lutte du canton de Vaud et à proximité immédiate, afin de comparer les niveaux de populations de la cicadelle *Scaphoideus titanus*.

Les symptômes de jaunisses (flavescence dorée, bois noir) peuvent commencer à s'exprimer. Pour rappel, il s'agit :

- au niveau des feuilles, d'une décoloration sectorielle jaune sur les cépages blancs et d'une coloration rouge sur les cépages rouges, nervures comprises, avec un enroulement vers l'intérieur et une texture « cassante » :
- au niveau des bois, ils sont non-aoutés ou aoûtés seulement partiellement, ce qui induit un port retombant pour le cep s'il est entièrement atteint (symptôme encore difficile à voir actuellement);
- au niveau des grappes, on observe un flétrissement allant jusqu'au dessèchement.



Feuille symptomatique, Chardonnay (10/08/20)

Si vous avez un doute sur un cep ou une parcelle, vous pouvez:

- nous contacter;
- contacter l'un des vignerons relais (liste disponible sur le site du canton rubrique <u>Economie /</u> <u>Agriculture et viticulture / flavescence dorée</u>);
- contacter l'inspectorat phytosanitaire (021 316 65 66 ou michel.jeanrenaud@vd.ch).

Pour vous former à la reconnaissance des symptômes et tout savoir sur cette maladie, rendez-vous le 30 août à Luins ou Champagne lors des deux séances VITI^{plus}.

Les contrôles dans les périmètres de lutte sont prévus dans les 15 jours avant les vendanges et une formation spécifique pour les contrôleurs de ces périmètres sera organisée en amont.

Black rot

Comme vous le savez, cette année, les conditions de fin juin – début juillet ont été extrêmement favorables au mildiou. Ces conditions sont également favorables au black rot (*Guignardia bidwellii*) qui n'était plus un problème ces dernières années mais qui revient avec la diminution des matières actives disponibles pour la lutte contre le mildiou.

Des signalements sont réguliers, notamment sur des cépages résistants qui ne sont pas du tout traités, d'où l'importance d'un ou deux passages autour de la fleur.

Symptômes (observés sur Divico)



Taches nécrosées arrondies avec liseré foncé en bordure et pycnides (points noirs) sur feuilles



Pourrissement et dessèchement des grains, avec pycnides



Dessèchement complet des rafles, on parle de « grappes momifiées ».

Rappel : séances été Vitiplus

Voici un rappel concernant les séances vitiplus de l'été :

- 29/07, 19h30, Aigle. Démo pulvé by-night
- 4/08, 9h, Blonay. Démonstration d'outils électriques pour la vigne
- 30/08, Reconnaissance des jaunisses de la vigne (à 10h à Luins et à 14h à Champagne).

NB : la séance de dégustation de cépages résistants est complète.

Plus d'informations et inscription en ligne via le site <u>vitiplus</u>, par e-mail à <u>viticulture@prometerre.ch</u> ou au 021 614 24 31.

Quotas VD 2021:

Les quantités de production maximales de raisins pour 2021 sont parues et disponibles sur le site de l'état de Vaud (rubrique <u>Economie / Agriculture et viticulture / Production vitivinicole / Contrôle de la vendange</u>). Elles sont en tout point identiques à 2020 sauf pour les cépages blancs AOC du Chablais où le quota passe de 1.10 à 1.05 kg/m².

Rappel des quantités de cuivre autorisées selon les modes de productions :

Dose maximale de Cuivre métal selon les systèmes de production Détails Quantité max. annuelle Moyenne annuelle Pas de Cu Cu 4 kg/ha/an 3 kg/ha/an Cui Cu PER FLEUR 4 kg/ha/an Parcelle sans aucun produit phyto. de 6 kg/ha/an synthèse (max. 20 kg/ha sur 5 ans) **CER Réduction** 1.5 kg/ha/an phyto M3 (2018-2021) Vitipus 3 kg/ha/an (Vitiswiss) 4 kg/ha/an 6 kg/ha/an Ordonnance Bio (max. 20 kg/ha sur 5 ans) **Bio Suisse** 4 kg/ha/an 6 kg/ha/an (max. 20 kg/ha sur 5 ans) («Bourgeon») 3 kg/ha/an 4 kg/ha/an Demeter (max. 15 kg/ha sur 5 ans)

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : <u>viticulture@prometerre.ch/</u> Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

<u>Remarque</u>: L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.